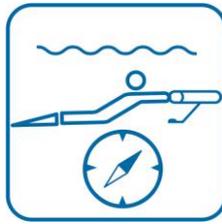


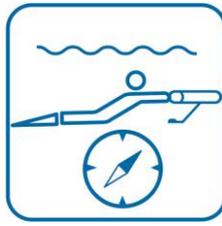
Formation initiateurs-entraîneurs en Orientation Sub



Objectifs:

- Acquérir les connaissances sur divers outils de navigation (compas, boussole.)
- Développer une activité eau libre de loisirs pour les enfants à partir de 8ans sur des parcours adaptés
- Développer une activité de loisirs pour des plongeurs sur des parcours d'orientation

Formation initiateurs-entraîneurs en Orientation Sub



L'initiateur-entraîneur en orientation subaquatique

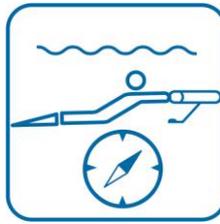


Passerelle inter-commissions destinée aux initiateurs-entraîneurs des autres commissions sportives.

6 modules pour la formation complète mais seulement 3 pour les initiateurs-entraîneurs des commissions sportives et technique

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen (les mineurs sont sous tutorat d'un autre IE en OS jusqu'à leur majorité)
- Etre titulaire du niveau 1 de plongée de la FFESSM ou de [la qualification technique](#)
- **Etre titulaire du Rifap pour les plongeurs**
- **Ou du rifa complet des autres commissions sportives**



L'initiateur-entraîneur en orientation subaquatique



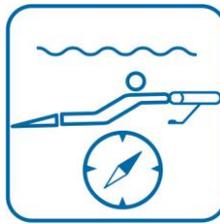
Formation Théorique

1. FFESSM
2. Physiologie, anatomie, pédagogie
3. **présentation de la commission**
4. **Partie réglementaire**
5. **Technique de nage et de recherches en orientation**
6. Rifa
 - Module complémentaire: honorabilité et violence dans le sport
 - Module complémentaire: développer l'orientation enfants/plongeurs
 - Module complémentaire: Fascicule d'orientation

Formation pratique

1. **utilisation pratique du matériel d'orientation**
Prévoir le matériel (combinaison, masque, tuba, palmes).
Les initiateurs-entraîneurs des autres commissions sportives et de la technique sont dispensés des modules 1, 2 et 6

Pour les personnes n'étant pas initiateurs-entraîneurs des autres commissions sportives et de la technique ils pourront quand même faire la formation mais devront faire les modules manquants(1, 2, 6) ultérieurement

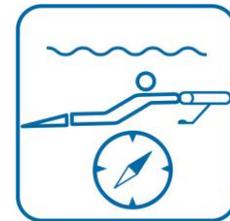


L'initiateur-entraîneur en orientation subaquatique



Prérogatives

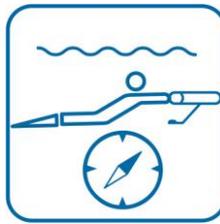
- Responsabilité d'enseignement de l'orientation subaquatique en respectant les règles de sécurité :
 - En piscine
 - En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS et CMAS sur les parcours spécifiques d'orientation subaquatique
- Responsabilité des stages d'initiation
- Participation aux stages de perfectionnement (les activités de l'initiateur sont placées sous la responsabilité du directeur de stage).



Orientation plongée ou loisir

L'initiateur en orientation subaquatique sera apte à mettre en place une activité orientation avec les moyens dont il dispose.
Compas et boussole n'auront plus de secret pour lui.





Les cartes des brevets de la Commission

